



**MAIRIE DE
NOGENT-LE-ROI**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze le six juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Nogent-le-Roi s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul Mallet, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : **30 juin 2015**

Étaient présents : Jean-Paul MALLET, Sandrine MORILLE, Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Henry VIMARD, Dominique CHANFRAU, Jean-Luc GEUFFROY, Monique RENARD, Ana DE CARVALHO, Jean-François LE NOCHER, Roberto DEL CASTILLO, Salim AOUADI, Marie-Edith FAVRE, Nathalie BOBEUF, Chrystel CABURET, Amélie COURAUD, Anne-Hélène DONNAT, Sergio FERREIRA, Patrick PRIEUR, Loïc TOUFFET, Yves VAN LANDUYT

Étaient excusés : Christian GUERBOIS, Hervé GALLEPY, Gilles NOËL

Étaient absents : Muriel ZMUDZ, Emilie BOUTELLIER, Marie-José GOFRON, Valérie SEGABIOT-SERVIUS

Avaient donné procuration : Christian GUERBOIS à Marie-Edith FAVRE, Hervé GALLEPY à Nathalie BOBEUF, Gilles NOËL à Nadine RYBARCZYK-MICHEL

Secrétaire de séance : Madame Marie-Edith FAVRE

Le Maire,

REND COMPTE des décisions qu'il a eu à prendre depuis la dernière réunion en application de l'article L 2122-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE**, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05/06/2015 (Vote : 22 pour, 2 abstentions) ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du FDAIC complémentaire 2015 pour équiper la salle du conseil municipal de rideaux occultants faisant fonction de régulateur thermique (vote à l'unanimité) ;
- Après avoir pris connaissance de la décision du SIZA portant sur une demande de renoncement par les communes membres du bénéfice du surplus de fiscalité perçue par la commune de Tremblay-les-Villages pour les années 2014 et 2015, et la décision du Conseil Municipal de Tremblay-les-Villages du 7/04/2015 décidant de maintenir le taux de la fiscalité foncière bâtie au niveau de 2014, soit 26,85 %, **ACCEPTE** avec certaines réserves de renoncer au bénéfice du surplus de fiscalité tel que décrit ci-avant et regrette que le budget de ce syndicat soit mobilisé pour atténuer les effets de la mauvaise gestion de la commune de Tremblay-les-Village (vote à l'unanimité) ;

- **DECIDE** de demander au Maire d'engager la procédure de déclaration des parcelles cadastrées ZD 48 et ZD 49, situées sur la zone industrielle du poirier, en état d'abandon manifeste (vote à l'unanimité) ;
- **DECIDE** d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, qui portera sur les orientations d'aménagement sur les secteurs 1 AUx, zone d'activités du 1AUxa, zone Salut Notre Dame (vote à l'unanimité) ;

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. Délibéré en séance les jour, mois et a susdits. La séance est levée à 19h23.

Vu pour être affiché le 16/06/2015 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Paul MALLET